



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des libertés publiques  
Bureau des élections et de la  
réglementation générale et commerciale**

**Arrêté n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
Modifiant l'arrêté n°2A-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 portant nomination des  
membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales  
de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté n°2A-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO ;
- Vu la décès de la déléguée de l'administration survenu le 7 février 2022 ;
- Vu la candidature présentée le 7 mars 2022 par M. Damien DURAZZO pour assurer les fonctions de délégué de l'administration au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**ARRETE**

**Article 1 :** La liste des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO, désignés pour trois ans, annexée à l'arrêté du 4 novembre 2020 susvisé est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** La composition de la commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'information municipale et mise en ligne sur le site internet de la mairie.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de BELVEDERE-CAMPOMORO sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le préfet,  
Le secrétaire général

*TISSE L'ARREY*

Vous et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, vous avez le droit de saisir le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif de Bastia est accessible par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Annexe

**MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA COMMUNE DE BELVEDERE CAMPOMORO**  
(article L19, IV du code électoral : commune de moins de 1000 habitants)

<b>Conseiller municipal</b>	<b>Délégué de l'administration</b>	<b>Délégué du tribunal judiciaire</b>
Titulaire : M. Michel ISTRIA Suppléant : M. Pierre CASALTA	Titulaire : M. Damien DURAZZO Pas de suppléance	Titulaire : M. José MULTEDO Pas de suppléance